

Nivezé, le 9 avril 2022

Concerne : Mesures sanitaires à l'encontre de la COVID-19

Chère résidente, Cher résident,
Chère visiteuse, Cher visiteur,

Afin de protéger la santé de tous les résidents et des membres du personnel, les mesures ci-dessous seront d'application à partir du 9 avril, **et ce jusqu'à nouvel ordre** :

Le patient :

- Pour les nouveaux arrivants :
 - Un test PCR est obligatoire pour toute nouvelle admission.
 - Un test rapide est effectué le jour de l'admission et à J+5
 - Les informations par rapport à la vaccination doivent être transmises via la checklist disponible sur notre site www.niveze.be
- Dès le premier jour, les patients peuvent se déplacer librement dans le bâtiment et dans le parc.
- La distanciation sociale doit être respectée en tout temps :
 - Port du masque obligatoire en dehors de la chambre.
 - Pas de contact physique entre patients, restez à une distance de 1,5m dans la mesure du possible.
 - Désinfection (ou lavage) des mains au minimum à chaque sortie de chambre et au retour. Il y a des distributeurs dans les couloirs.
 - Les visites : voir rubriques « le visiteur »
- Les repas se prennent au restaurant, sauf pour les personnes alitées.

Le visiteur :

- En cas de symptômes (toux, fièvre), nous vous demandons de postposer la visite.
- Le port du masque reste obligatoire dans les institutions de soins, y compris dans le parc. Les contacts physiques sont interdits. Les enfants à partir de 12 ans sont également concernés.
- A l'arrivée, le visiteur se manifeste à la réception.
- Les visites sont libres entre 11h00 et 12h00 et entre 13h30 et 17h00 :
 - en chambre : **les visites en chambres sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, sauf pour les patients alités**
 - ~~max une personne à la fois et max 30 minutes avec masque, aération de la chambre tous les ¼ d'heures.~~
 - Pour patients alités : max 2 personnes et max une heure avec aération tous les ¼ d'heures
 - À l'extérieur et dans le bar :
 - Un visiteur est autorisé d'aller chercher le patient sans s'attarder en chambre, la porte reste ouverte durant ce temps.
 - le débit de boissons et un goûter sont autorisés dans la zone dédiée,
 - max 4 visiteurs, enfants compris
- Le non-respect entraîne une quarantaine en chambre de min. 7 jours pour le patient, et un test PCR au 7^{ème} jour

Nous sommes conscients que ces mesures soient émotionnellement difficiles pour vous. Toutefois, en nous aidant et en coopérant, vous rendrez un grand service à vous-même et à tous les autres résidents. Les mesures seront réévaluées régulièrement.

Au nom du personnel et des bénévoles de notre établissement, je vous remercie d'avance pour votre collaboration. Nous sommes à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Cordialement, Alain Langer, Directeur